

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 72 (1975)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

Le samedi 15 mars 1975, à 10 heures précises, Lausanne, Restaurant du Rond-Point, avenue des Bergières, à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir. Bus N^{os} 5 ou 6.

Départ vis-à-vis de la gare CFF devant l'Hôtel Continental. On peut garer les voitures dans les jardins du Comptoir.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Comptes 1974.
 - b) Rapport de la commission de vérification.
 - c) Budget 1975.
 - d) Fixation de la cotisation pour 1976.
 - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1975. Marly, Martigny, Menthue.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Elections au Comité central. Renouvellement du mandat de M. Fragnière ; élection de deux membres (MM. Bovey et Schmid, démissionnaires).
8. Election du président.
9. Concours de ruchers.
10. Activité apicole.
11. Propositions individuelles.

A 13 heures, repas en commun. Prix Fr. 12.—, sans vin, service compris.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à MM. Paroz et Muller.

Les fédérations voudront bien, avant l'ouverture de l'assemblée, remettre par écrit au président le nom des candidats qu'elles désirent présenter.

Pour le comité

Le président :
R. Bovey

Le secrétaire :
T. Muller

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE
PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1974

Dépenses	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	4 156.40	
Comité	6 293.10	
Gérance et loyers	2 000.—	
Fournitures de bureau	166.60	
Impôts	707.30	
AVS, allocations familiales	225.65	
Affranchissements, ports	181.50	
Téléphones	107.—	
Taxes chèques postaux	195.45	
Stations observations et pesées	897.30	
Contrôle, propagande du miel	3 335.95	
Assurance responsabilité civile	2 386.90	
Concours des ruchers	4 313.50	
Frais bibliothèque	1 527.90	
« Journal suisse d'apiculture »	40 559.40	
Cotisations à charge : USP, FRSA, FSSA, ARAÉ, CRIA	2 582.50	
Frais garde et gérance titres	112.—	
Subsides cours divers	—.—	
Frais divers	1 062.11	
Aide à apiculture	3 947.45	
Recettes		
4895 cotisations à Fr. 11.—		53 845.—
Annonces du journal		5 483.15
Abonnements divers		1 600.57
Intérêts des Fonds		5 672.17
Subsides FRSA et Div. agric.		1 715.20
Versement assurance vol		569.15
Ventes diverses		1 070.—
Recettes contrôle du miel		5 234.85
Bénéfice exploitation 1974	432.08	
	75 190.09	75 190.09

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1974

Disponible		Actif	Passif
Caisse		16.11	
Chèques postaux 10 - 1480		7 021.76	
Banque Cantonale Vaudoise		1 178.10	
Crédit Foncier Vaudois		13 710.10	
Banque Populaire Suisse		1 448.15	
Réalisable - Titres			
Obl. Caisse Hyp. Gve 5 1/4 ‰	2 000.—		
Obl. Crédit agr. Ind. 6 ‰	10 000.—		
Obl. BCV 5 1/4 ‰	15 000.—		
Obl. BCV 4 3/4 ‰	10 000.—		
Obl. BCV 5 3/4 ‰	5 000.—		
Obl. CFV 5 3/4 ‰	6 000.—		
Obl. CFV 5 1/4 ‰	5 000.—		
Obl. Eurofima 5 1/2 ‰	25 000.—		
Obl. BCV 5 1/4 ‰	5 000.—		
Obl. CFV 5 3/4 ‰	15 000.—		
Obl. VLG 5 1/2 ‰	5 000.—		
Parts Caisse gar. fin.	300.—		
400 parts CRM	20 000.—		
2 parts Comptoir Suisse	p. m.	123 300.—	
Annonces à encaisser		645.—	
Actifs transitoires		2 304.11	
Immobilisé			
Film	1.—		
Bibliothèque	1.—		
Matériel-diplôme	1.—		
Appareil projection	1.—		
Etiquettes-panonceaux	p. m.	4.—	
Fonds assurance vol			35 000.—
Passifs transitoires			7 978.35
Fonds divers			
Bertrand, fonds réserve	12 198.50		
Entraide	4 291.55		
Dommages	16 400.40		
Aide apiculture	26 000.—		
Propagande	38 000.—		
Prov. études	1 250.—		
Fonds du centenaire	1 468.15		99 608.60
Fonds propres			
Capital au 31 décembre 1973	6 608.30		
Report solde P.P. 1974	432.08		7 040.38
		149 627.33	149 627.33

ÉTAT DES FONDS 1974

Bertrand : Fonds de réserve

Solde au 31 décembre 1973	11 843.20	
Intérêts 1974	355.30	
Solde au 31 décembre 1974		12 198.50
	12 198.50	12 198.50

Entraide

Solde au 31 décembre 1973	4 166.55	
Intérêts 1974	125.—	
Solde au 31 décembre 1974		4 291.55
	4 291.55	4 291.55

Dommages

Solde au 31 décembre 1973	15 922.70	
Intérêts 1974	477.70	
Solde au 31 décembre 1974		16 400.40
	16 400.40	16 400.40

Assurance vol et déprédations

Solde au 31 décembre 1973	35 000.—	
Surprimes 1974	677.—	
Intérêts 3 % sur 35 000	1 050.—	
Timbre fédéral		42.85
Indemnités payées		640.—
Honoraires et débours		425.—
Part fiduciaire		50.—
Virement surplus de 35 000		569.15
Montant du Fonds au 31.12.1974		35 000.—
	36 727.—	36 727.—

Payerne et Romanel, le 27 janvier 1975.

Le président : *R. Bovey*

Le caisier : *A. Merminod*

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Budget de l'exercice 1975

Dépenses	Compte 1974	Budget 1975
Assemblée des délégués	4 156.40	4 200.—
Comité	6 293.10	6 000.—
Gérance et loyers	2 000.—	2 000.—
Fournitures de bureau, imprimés	166.60	500.—
Impôts divers	707.30	800.—
AVS, allocations familiales	225.65	300.—
Affranchissements, ports divers	181.50	—.—
Téléphones	107.—	600.—
Taxes chèques postaux	195.45	—.—
Stations observations et pesées	897.30	1 000.—
Contrôle et propagande miel	3 335.95	2 000.—
Assurance responsabilité civile	2 386.90	2 500.—
Concours des ruchers	4 313.50	4 000.—
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	1 527.90	1 800.—
« Journal suisse d'apiculture »	40 559.40	44 000.—
Cotisations à charge	2 582.50	2 600.—
Frais de garde, gérance de titres	112.—	150.—
Subsides cours divers	—.—	500.—
Dépenses diverses	1 062.11	500.—
Aide à apiculture	3 947.45	3 500.—
Bénéfice 1974	432.08	—.—
	75 190.09	76 950.—

Recettes

Cotisations perçues	53 845.—	57 500.—
Annonces du journal	5 483.15	5 000.—
Abonnements divers	1 600.57	1 000.—
Intérêts des Fonds propres	5 672.17	5 500.—
Subsides FRSA et Div. agric.	1 715.20	1 700.—
Versement assurance vol	569.15	—.—
Ventes diverses, recettes diverses	1 070.—	500.—
Recettes contrôle du miel	5 234.85	1 000.—
	75 190.09	72 200.—

Dépenses budgétaires

76 950.—

Recettes budgétaires

72 200.—

Déficit budgétaire 1975

4 750.—

Payerne, le 27 janvier 1975.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DE LA SAR

Réunie à Moudon, le 12 février 1975, la Commission de gestion SAR a examiné les comptes de l'exercice 1974.

MM. Bovey, président et Merminod, caissier, nous ont orientés sur l'état des finances et nous ont communiqué tous les renseignements désirés.

Dans le but de freiner les dépenses, la commission suggère que le concours des ruchers de la SAR ait lieu une fois tous les deux ans.

D'autre part, il y aurait lieu de restreindre le nombre des clichés des ruchers publiés dans le journal en le limitant à la photo du rucher lauréat.

Considérant les augmentations survenues et à venir sur les postes journal, assurance responsabilité civile et dans la perspective de la célébration du centenaire de notre organisation, la Commission de gestion estime nécessaire une augmentation de la cotisation pour l'an prochain.

En conclusion, la commission remercie le comité pour sa bonne gestion et le caissier pour la parfaite tenue des comptes. Elle propose à l'assemblée :

- a) d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
- b) de donner décharge au comité ;
- c) de donner décharge à la Commission de gestion.

Moudon, le 12 février 1975.

Section de Martigny
R. Biselx

Section de Marly
L. Burgy

Section de Lucens
J. Jaquier

RAPPORT ASSURANCE VOL ET DÉPRÉDATION, RESPONSABILITÉ CIVILE

Ce dicastère de la Société romande d'apiculture est mis à contribution par nos membres lorsque le malheur s'abat sur leurs ruchers. Avant ce moment fatidique et douloureux, on se préoccupe peu ou pas du tout des responsabilités qui incombent à chaque membre concernant ce poste de la SAR. Le réveil et la réalité sont malheureusement toujours pénibles. Aussi, pour éviter de désagréables contestations lors de sinistre, nous rappelons à nos membres, sous peine de perdre tout droit à une indemnité, les points suivants :

1. Aviser SANS DÉLAI et par écrit le préposé désigné par le comité de la SAR en indiquant le genre de sinistre.

2. Déposer dans les vingt-quatre heures, dès la constatation du dommage, une plainte en justice et prendre toute mesure utile pour

sauvegarder les traces ou preuves qui permettront de découvrir les coupables.

Des formules de sinistre sont à disposition auprès des présidents de section. Le préposé SAR est toujours à disposition.

Activité de la caisse d'assurance « vol et déprédation » ainsi que celle « responsabilité civile » de la Société romande d'apiculture durant l'exercice 1974.

A. Vol et déprédation		B. Responsabilité civile	
Cas annoncés	10	Cas annoncés	11
Cas en suspens	3	Cas en suspens	2
Cas non indemnissables	2	Cas non indemnissables	2
Cas liquidés		Cas liquidés	
par indemnisation	5	par indemnisation	7

Vevey, le 4 février 1975.

Le responsable : *Ad. Paroz.*

RAPPORT DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR L'EXERCICE 1974

100 demandes de livres ont été passées en 1974.

Il a été prêté :

à 33 membres vaudois	114 volumes	36 %
à 18 membres valaisans	53 volumes	17 %
à 18 membres jurassiens	45 volumes	14 %
à 9 membres neuchâtelois	29 volumes	9 %
à 8 membres fribourgeois	25 volumes	8 %
à 7 membres genevois	36 volumes	11 %
à 7 membres divers	18 volumes	5 %
100 membres	320 volumes	100 %

Augmentation par rapport à 1973

31 membres 137 volumes

Nous nous réjouissons de l'augmentation des demandes et espérons qu'elles seront encore plus nombreuses en 1975.

Le catalogue est en vente au prix de Fr. 3.50. Les frais de port aller et retour sont à la charge de la SAR.

Le bibliothécaire :

G. Fragnière, Institut agricole de Grangeneuve
1725 Posieux, tél. (037) 82 11 61